

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019

Présents : René PIOLOT-Gildas MORVAN-Daniel GARNIER-Patricia LE GUEZIEC-Jean-Jacques LE GUEN-Jean-Yves LE BRAS-Cathy-Reine RUSCICA –Armelle HENRY-Jean-Pierre TANGUY- Denis BENARD-Pascale CHAPOTOT

Secrétaire : Patricia LE GUEZIEC

-Travaux sur le mur du cimetière

Suite aux dégâts occasionnés sur le mur du cimetière par un véhicule en délit de fuite

Le conseil a adopté à l'unanimité le devis de réparation de l'entreprise CLEC'H de Pleumeur-Bodou répondant aux préconisations liés au ABF , pour un montant de 8 206 euros HT.

Il restera à la charge de la commune après prise en charge de l'assurance 1 383 euros,

Le conseil mandate le Maire pour solliciter une subvention auprès des services compétents.

-Restauration du mobilier de l'église

-Travaux de menuiserie

La commune de Tréduder par délibération du 20 septembre courant a décidé de retenir le devis de

« l'Atelier du Vieux Presbytère » de Lanvellec portant sur les travaux de menuiserie, conservation-restauration de la statue de la Vierge à l'enfant et sa niche, de l'armoire à bannière et de l'autel nord pour un montant total de 1 6 504 euros H.T. dont 8 613 euros H.T. de travaux de conservation et restauration de la Niche de la vierge à l'enfant inscrite au titre des Monuments Historiques par arrêté du 12-08-1986 et 2 097 euros H.T. de travaux sur l'armoire à Bannière abritant une bannière classée au titre des Monuments historiques par arrêté du 20-01-1988,

soit :10 710 euros H.T. de travaux subventionnables.

-Travaux de polychromie

Le Conseil municipal à l'unanimité a adopté également le devis correspondants aux préconisations de la conservatrice des Antiquités et Objets d'Art des Côtes d'Armor de Marie Gouret-ACR Polychromie de Angers, 79 boulevard saint Michel pour un montant total de 5 320 euros H.T .

L'intervention prévoit les travaux préliminaires, les travaux de conservation, le dossier d'intervention écrit et photographique des travaux réalisés et l'option « examen stratigraphique sommaire ».

Le Conseil a mandaté le Maire pour solliciter les subventions auprès de la DRAC (État), du Département et de la région Bretagne.

-Extraction de sable : requête en appel

Suite au rejet par le tribunal administratif des demandes d'annulation des arrêté préfectoraux du 1er décembre 2015, le conseil à l'unanimité autorise le Maire à ester en justice au nom de la commune afin de finaliser le projet de requête de Lannion-Tregor Communauté à l'attention de la Cour Administrative d'Appel de Nantes.

CONCERNANT :

- L'arrêté du préfet du Finistère n°2015335-0004 du 1er décembre 2015 d'ouverture des travaux

miniers Concession du sable coquillier de la pointe d'Armor

- L'arrêté inter-préfectoral n°2015335-0005 du 1er décembre 2015 portant autorisation d'occupation du domaine public maritime en vue de l'exploitation de la concession de sables calcaires coquilliers dite « concession de la pointe d'Armor »

- L'arrêté inter-préfectoral n°2015335-0008 du 1er décembre 2015 portant création de la Commission de suivi d'information et de concertation

Autorise le maire à ester en justice auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nantes pour interjeter appel du jugement 44-006-03-01C par lequel le Tribunal administratif de Rennes, le 4 juillet 2019, a rejeté la requête en annulation engagée à leur encontre ainsi que, le cas échéant, auprès du Conseil d'État et des juridictions européennes pour les décisions de justice ultérieures relatives auxdits arrêtés.

AUTORISE le Maire à ester en justice pour intenter au nom de la commune les actions à l'encontre de tous les autres actes administratifs relatifs à la concession de la pointe d'Armor auprès de toutes les juridictions nationales administratives ou judiciaires, européennes ou internationales et, de tout degré de juridiction."

-Lannion-Tregor Communauté

Le Conseil par 10 voix pour et 1 abstention approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 04 septembre 2019 dont les conclusions portent sur

- à l'évaluation définitive concernant les « services d'aide et d'accompagnement à domicile »
- -à l'évaluation définitive concernant la gestion des accessoires affectés aux lignes de transport
- -à l'évaluation définitive de l'intérêt communautaire-convergence des pratiques.
- Le montant définitif pour Treduder sera de 5 339 euros à verser.

-Motion maintien de la Perception de Plestin-Les-grèves

A l'unanimité le Conseil adopte une motion pour demander le maintien de la Perception de Plestin-Les -grèves dont la disparition est programmée selon le plan gouvernemental de réorganisation.

Information repas du 11 Novembre

M le Maire informe le Conseil municipal que le CCAS a décidé du retour à 60 ans pour la gratuité au repas offert par le CCAS.

Par ailleurs le conseil est informé que suite aux retours du sondage réalisé auprès des habitants concernant le repas du 11 novembre, une nouvelle formule va être proposée cette année, à savoir un buffet ou seront invités gratuitement les plus de 60 ans ainsi que les nouveaux arrivants sur la commune.

Les autres habitants pourront s'inscrire moyennant une participation financière.